



Rue de l'Hôtel de Ville, 1  
5530 Yvoir  
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR  
du 21 juin 2017**

<b>Présents :</b> membres 13 de la CLDR/34 (dont 12 membres votants)	<b>Absents/excusés :</b> 21 membres
---	-------------------------------------

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Bertrand	CUSTINNE	X			Thierry	LANNOY		X	

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marcel	COLET			X	Etienne	DEFRESNE		X	
Julien	ROSIÈRE		X		Jean	QUEVRIN			X
Laurent	GERMAIN	X			Marie-Bernard	CRUCIFIX-GRANDJEAN		X	
Catherine	VANDE WALLE -FOSSION	X			Patrick	EVRARD	X		

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marc	DE WIL			X	Jean-François	PINGET		X	
Philippe	BASIAUX			X	Christine	BOMBARDA			X
Eric	DARAS	X							
					Chantal	RESIMONT	X		
Sébastien	BODART		X		Benoît	LENOBLE	X		
Jean-Marie	FLAMEY	X			Philippe	DEPPE			X
Marie-France	LIBOIS		X		Daniel	ELIAS		X	
Marcelle	LEJEUNE	X							
Axel	BLANCKAERT			X	Cédric	COMPERE		X	
Chantal	LAVERDISSE		X		Thierry	LESSIRE			X
Laurence	DAFFE	X							
					Francine	MARLAIR	X		
Daniel	BOUSSIFET			X					
Anne	VANDENABEELE	X			Bruno	SCHIMP			X
Patricia	CARLY	X			Edith	GODEFROID			X

## 1. Approbation du PV de la réunion du 13 février 2017

Le PV de la réunion du 13 février 2017 est approuvé.

## 2. Projet « Bords de Meuse » – rapport du groupe de travail - avis

En complément de l'étude menée par le BEP dans le cadre du projet de la Province de Namur « Namur, au fil de l'eau » pour les zones de Houx et de Godinne, le Groupe de Travail de la CLDR s'est réuni le 22 mai 2017 pour parcourir les autres zones de Godinne jusqu'à Houx et analyser les besoins.

Le compte-rendu de cette réunion a été transmis en même temps que la convocation à l'ensemble des membres.

Les premières lignes de réflexion du Groupe de Travail sont exposées, par tronçon, en vue de recueillir les observations des membres de la CLDR :

- A partir du home des Hêtres Pourpres jusqu'à l'écluse de de Rivière : chemin à réempierrier.
- Aménagement des berges à hauteur du local kayak : à réfléchir en corrélation avec deux autres fiches, à savoir : « 2.1. Maison Rurale de Godinne » et « 2.12. Rénovation de l'espace Kayak ».
- La partie allant du Parc Thibaut jusqu'aux Ets Deblire est en piteux état, elle mérite un entretien, les pontons y sont de plus délabrés.
- A partir de chez Deblire jusqu'au quai de chargement, il y a 200 à 300 m sans piste cyclable sur la route régionale.  
*La dangerosité de ce tronçon a été mise en avant à plusieurs reprises. L'analyse d'une solution doit tenir compte d'une option proposée dans le cadre du ViciGAL qui consisterait à passer par l'écluse de Hun pour rejoindre le RaVEL d'Anhée.*
- Début de l'avenue Doyen Woine, cela devrait être OK étant donné la largeur de l'accotement.
- Depuis l'embouchure du Bocq jusqu'à la gare, le GT propose le recours à des chevrons vu l'étroitesse de la voirie.  
*A. Vandenaabeele insiste pour que la faible largeur de voirie ne constitue pas un frein à l'aménagement d'une piste cyclable. En effet, quand il existe un trottoir de chaque côté, on peut très bien conserver un trottoir d'un côté et créer une piste cyclable de l'autre. La même logique peut être suivie pour l'avenue Doyen Woine au niveau des accotements (réserver un côté pour les cyclistes et l'autre pour les piétons).  
P. Evrard fait remarquer qu'il est nécessaire d'avoir des trottoirs devant les habitations.*
- Après la gare d'Yvoir jusqu'au Pont : utiliser le trottoir de gauche du côté bâti pour les piétons et réserver le mini-trottoir de droite côté Meuse pour les cyclistes.
- Au niveau du Pont d'Yvoir, le trottoir longeant la Meuse est très étroit et en mauvais état.  
*Ne peut-on pas utiliser l'autre bretelle côté habitations ?*
- Depuis l'écluse de Houx vers Dinant : aménagements à prévoir afin d'améliorer le confort des usagers faibles pour autant que des aménagements soient prévus dans la continuité sur le territoire de Dinant.

Le Président rappelle que l'écrasante majorité des bords de Meuse est reprise en site régional (DGO1 ou DGO2), ce qui limite l'intervention du PCDR qui ne peut agir que sur des propriétés communales. D'où la nécessité de rencontrer les directions concernées préalablement à toute étude.

P. Evrard considère qu'à partir du moment où le Gouvernement Wallon a repris ce projet dans les projets prioritaires lors de l'approbation du PCDR d'Yvoir, il a marqué son accord sur la fiche. Il faut donc que la DGO3 soit associée à la réflexion.

### **Conclusion**

**La CLDR marque son accord sur les premières réflexions du GT moyennant la prise en compte des remarques émises ci-dessus et se montre favorable à ses recommandations qui consistent à :**

- 1) **étudier la pertinence d'un éclairage dans les zones urbanisées.**
- 2) **organiser une réunion préalable avec les directions régionales pour voir la faisabilité du projet (DGO1-DGO2-DGO3).**

En ce qui concerne le projet provincial, la réflexion n'est pas encore aboutie. Seules les zones sont verrouillées mais certainement pas le projet. Dès qu'une esquisse aura été dressée par le bureau d'études, le CLDR sera consultée.

## 3. Projet des portes de village – aperçu des premières idées.

L'étude des 10 aménagements a été confiée au bureau B.E.C.I. (auteur de projet du carrefour de Dorinne).

Début juin, le bureau est venu présenter ses premières idées par rapport aux aménagements.

Chaque site est passé en revue sur base de vues aériennes ou GoogleStreet afin de recueillir l'avis de la CLDR par rapport aux emplacements et aux idées générales avancées :

Durnal, rue de Mianoye : un aménagement léger est envisagé près de la chapelle, complété par quelque chose de plus lourd à hauteur des premières habitations.

*Pas de commentaire.*

Durnal, rue de Spontin : aménagement prévu un peu après le camping avec un rappel à hauteur de l'abri bus.

*P. Evrard suggère de demander l'avis d'Olivier Capelle, propriétaire du camping.*

*La problématique de la priorité de droite de la rue aux Bacs qui n'est jamais respectée doit être étudiée. Faut-il supprimer cette priorité en plaçant un STOP à la sortie de la rue aux Bacs ou faut-il plutôt marquer la priorité au sol (Croix de Saint-André) : à voir avec la DGO2.*

*La majorité des membres sont favorables à une priorité de droite mieux indiquée car elle permet de ralentir le trafic.*

Durnal, rue du Baty-de-Crock (moins prioritaire que les 2 autres portes de Durnal) : il est proposé de placer un rétrécissement ou un ralentisseur un peu plus loin que le carrefour avec la rue Saint-François, là où il y a des habitations.

Quelques coussins berlinois viendraient en complément, à plusieurs endroits de la rue.

E. Daras se charge de recueillir l'avis des riverains pour la prochaine réunion avec le bureau d'études, le 7 juillet 2017.

Dorinne, rue d'En-Haut : la chicane existante est inefficace. Il faut prévoir un autre aménagement ainsi qu'un rappel avec un ralentisseur un peu plus loin dans la rue, près de l'arrêt TEC.

*Pas de commentaire.*

Dorinne, rue de l'Etat : accentuation des bandes d'accès au village avec un îlot franchissable pour les poids lourds + aménagement du carrefour rue de l'Etat/rue d'En-Bas via un sens giratoire ou le maintien de la priorité de droite.

*Ne pas oublier de tenir compte des deux lots constructibles à hauteur du carrefour.*

*L'avis des responsables du charroi poids lourd et agricole de Dorinne doit être sollicité.*

Purnode : route de Dorinne : chicane existante inefficace à déplacer et à compléter par un ralentisseur avec 1 rappel (ralentisseur ?) aux abords du n° 7 ou du n° 9 ;

*Pas de commentaire.*

Spontin : rue du Ry-d'Août : aménagement d'une porte à hauteur de la carrosserie Beurin avec 2 voire 3 zones de rappel jusqu'au carrefour avec la Haie-Collaux. Un quai sera probablement aménagé à hauteur de l'arrêt de bus.

*Il faut reserrer les chicanes et les compléter éventuellement par des ralentisseurs.*

*Pas de commentaire.*

Spontin, rue des Rivières : aménagement d'une porte à hauteur des premières maisons + aménagement d'un quai par le TEC.

*Nécessité d'un rappel plus loin ?*

*Les dispositifs ralentisseurs supplémentaires éventuels doivent tenir compte de l'escalier menant à l'école et du carrefour avec la rue du Hêtre Pourpre.*

Bauche : aménagement d'une porte à l'entrée complétée par un aménagement TEC au niveau de l'arrêt de bus (comptages à réaliser).

*Priorité de droite, rue du Baty à marquer au sol (Croix de st-André).*

*Pas de commentaire.*

Evrehailles : un dévoiement est à proscrire vu la mauvaise visibilité.

*La configuration des lieux nécessiterait un îlot central mais vu l'état de la voirie, une partie du coffre devrait être refait.*

*Ce carrefour est particulièrement dangereux au niveau notamment de la sortie de la rue de Blocqmont. Faut-il la mettre en sens unique ou y placer un « Cédez le passage » ?*

*L'étude à réaliser pour ce carrefour dépasse la mission du bureau d'études. On est face à des aménagements de voirie classiques.*

*Anne Vandenebeele rappelle que l'objectif d'une porte de village n'est pas de régler les problèmes de circulation routière mais bien de sécuriser les piétons et les cyclistes.*

*Vu la grandeur du carrefour, il faut prévoir un dispositif le plus petit possible.*

*Les membres de la CLDR se montrent favorables à la réalisation de tests préalablement à toute décision concernant cette porte.*

#### 4. Etat d'avancement des autres dossiers - information

a) **Liaison CHU-Mont**

Les travaux sont bien en cours et devraient se terminer avant les congés du bâtiment ou juste après ceux-ci.

*P. Evrard demande de vérifier qu'une signalisation est bien prévue au carrefour avec la rue du Tienne-de-Mont, quand on vient du CHU.*

b) **Rue de la Brasserie et Grand'Place à Purnode**

Les travaux ont finalement débuté le 29 mai dernier par la zone entre l'église et la cour de la Brasserie. Ils dureront environ 1 an.

*Quid des arbres qui seront plantés. S'agira-t'il d'arbres en pot ?*

*Info reçue post-réunion : les arbres prévus sont bel et bien maintenus et ceux devant le patronage seront placés en gros conteneurs (le choix des espèces est adapté).*

c) **ViciGAL**

Une visite de terrain a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2017 durant laquelle les différentes possibilités de parcours ont été évoquées.

L'INASEP, désignée pour mener l'étude, a pris note des remarques et reviendra vers nous pour de plus amples informations

notamment pour une estimation de l'éventuelle utilisation/rénovation de l'ancien chemin de fer afin que nous puissions rencontrer les Ministres compétents pour leur soumettre l'idée et éventuellement solliciter une subvention complémentaire.

*Si le tunnel du chemin de fer disparaît, comme les carrières tendent à le dire, il faut absolument saisir cette opportunité et donner la priorité au ViciGAL plutôt qu'au Chemin de Fer du Bocq qui n'arrivera peut-être jamais jusque-là ou alors à très long terme.*

d) **PCM – PICM**

Le marché public a été attribué par le Service Public de Wallonie. Le bureau est le même pour les deux marchés (commune et BEP), ce qui facilitera les échanges d'information. On est en attente de la signature de l'arrêté de subvention sans lequel l'étude ne peut démarrer. On espère l'avoir d'ici fin juin.

#### 5. Divers

1. Maison Rurale de Godinne : la salle du Kayak est actuellement privilégiée par les associations, sauf par le Patro. La Commune y était également plus favorable en raison des frais importants à engager au Presbytère et à la remise en gestion du S.I. à la commune. Un accès direct à l'Espace 27 voisin devrait être créé. Un courrier devrait arriver prochainement à la Commune de la part des associations. Une réunion associations-commune pourrait pourquoi pas être organisée à la rentrée de septembre.
2. L'agent référent pour le PCDR (hors ViciGAL) est maintenant définitivement désigné. Il s'agit de Catherine Navet. Florine de Premorel reste en charge du ViciGAL.